

# Généralité sur la fiscalité moto

vendredi 5 avril 2019, par [Secrétariat Moto-École](#)

## [Comment calculer vos frais ?](#)

Avec une moto ou un scooter, vous pouvez déduire plus de frais que pour une voiture. Surtout si vous l'utilisez pour vos déplacements professionnels. On vous explique dans les grandes lignes comment les calculer.

La moto et le scooter présentent un avantage majeur par rapport à la voiture : vous pouvez déduire davantage de frais pour leur utilisation professionnelle.

Ceux des trajets entre le domicile et le lieu de travail ou des autres déplacements professionnels.

À condition de ne pas déjà recevoir d'indemnisations de la part de l'employeur ou de disposer d'un véhicule de société, vous pouvez dépasser les 75 % (valeur limite pour la voiture) pour les déplacements professionnels.

## [Les frais réels plus intéressants](#)

Pour le calcul des frais, ce pourcentage est essentiellement lié au nombre de jours réellement travaillés, et doit pouvoir être démontré.

N'essayez pas de déduire 100 % de vos frais de moto. Personne ne vous croira, et surtout pas l'administration fiscale.

Le plus intéressant consiste à prendre en compte les frais réels plutôt que le forfait de **0,15 €/km**, à condition évidemment de conserver pour un éventuel contrôle les factures et justificatifs.

## [L'amortissement](#)

Le poste le plus important reste l'amortissement. Pour une moto neuve, il est réparti sur **5 ans**. Il peut être dégressif (avec un maximum de 40 % la première année) ou linéaire.

Pour une occasion, le fisc accepte généralement une durée de 3 ans.

## [Les taxes et équipement](#)

Taxe de roulage, assurance, assistance, entretiens, carburant et intérêts du financement peuvent aussi être déduits en tenant compte du pourcentage professionnel/privé.

À condition qu'ils soient facturés par un concessionnaire moto ou un magasin spécialisé, vous pouvez aussi déduire les équipements (casque, veste, pantalon avec protections, gants, sacoches, GPS, etc.) en les

amortissant sur 3 ans.

## **Le calcul pour la BMW R 1200 GS**

Voici un exemple concret avec une simulation pour la moto la plus vendue en Belgique, la BMW R 1200 GS, proposée au prix de 15.700 € TVAC.

Amortissement linéaire (5 ans)	3.140 €
Amortissement équipements (3 ans)	950 €
TMC (1e année)	495 €
Taxe de circulation	55 €
Assurance	250 €
Entretien	150 €
Intérêts financement	430 €
Carburant	820 €

Frais déductibles :  $6.290 \text{ €} \times 81 \% \text{ (usage professionnel)} = 5.094,90 \text{ €}$

La fiscalité évolue sans cesse, adressez-vous à un professionnel ou consultez le [site du SPF Finances](#) avant de remplir votre déclaration.